

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 2 juin 2022

DCM N° 22-06-02-21

**Objet : Déclassement du domaine public de l'ensemble immobilier sis 3 allée des Tilleuls à COURCELLES-CHAUSSY.**

**Rapporteur: M. HUSSON**

La Ville de Metz est propriétaire de l'ensemble immobilier situé 3 Allée des Tilleuls auparavant affecté au service public de l'éducation en tant qu'école accueillant des enfants en difficultés d'ordre scolaire médical ou social.

Depuis la fin du conventionnement avec l'Education Nationale en janvier 2015, l'ex-Ecole de Plein Air de Landonvillers est inoccupée.

Par délibération n°15-05-28-6 du 28 mai 2015, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a donc désaffecté l'école de Plein Air, sise 3 Allée des Tilleuls à Courcelles Chaussy.

Aussi, il est proposé désormais de prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de Metz, conformément aux dispositions de l'article L2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

La parcelle devant faire l'objet de ce déclassement se situe sur le ban de Courcelles Chaussy, et est cadastrée : Section 8 Parcelle n°42.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,  
**VU** le plan cadastral ci-joint en annexe,

**CONSIDERANT** que depuis la fermeture de l'école de plein air en 2015 et la désaffectation de l'ensemble immobilier en 2015, celui-ci sis 3 Allée des Tilleuls n'est plus affecté à un service public,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville de la parcelle située à COURCELLES CHAUSSY et cadastrée : Section 8 Parcelle 42 conformément au plan cadastral ci-joint.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**